

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 9 octobre 2012

Le coût économique et social de l'autisme

Déclaration du groupe de la CGT

Le sujet de l'autisme, souvent mal connu semblait éminemment polémique, porteur d'oppositions entre les différentes pratiques. Ces affrontements potentiels ont été, dès les premiers instants, balayés. La reconnaissance de l'autisme comme handicap, puis la production de connaissances et de recommandations de la Haute autorité de la santé donnent, enfin, une assise forte aux parents, aux soignants, aux éducateurs, à tous ceux intéressés par cette question.

Les auditions ont été remarquables : médecins, directeurs et directrices d'institution, chercheurs... engagés ensemble dans ce combat de la connaissance, de la reconnaissance et de la prise en charge des personnes en situation d'autisme, et tout particulièrement des enfants ; ceci afin de leur reconnaître, ainsi qu'à leurs parents, des droits leur ouvrant une vie qui vaut la peine d'être vécue. Notre pays est sorti, comme indiqué par la rapporteure, « *d'une politique d'assistance envers les personnes en situation de handicap pour aller vers une politique de promotion de la citoyenneté, de l'égalité des chances et de la participation* ». Mais, au-delà des mots, force est de constater les carences graves de l'État depuis des années, en termes de structures adaptées ou de moyens permettant l'accueil des enfants en milieu ordinaire.

Nous partageons les préconisations dont l'objectif est de répondre aux besoins spécifiques des personnes vivant avec autisme, notamment en ce qui concerne l'organisation et le financement de la recherche, pour faire progresser les connaissances et l'accompagnement.

Toutefois, la reconnaissance du travail des salariés exerçant auprès des enfants et des adultes autistes aurait mérité des préconisations plus précises. Ces métiers demandent un engagement total auprès des personnes, qui méritent, au-delà de la formation pointée dans l'avis, de la reconnaissance en termes de qualification et de salaire. La faiblesse des rémunérations dans les établissements a été soulignée par plusieurs intervenants.

Les deux premiers plans « autisme » ont bien pointé des lacunes sérieuses à propos de l'actualisation des connaissances et des formations. En revanche, il reste beaucoup à faire pour mettre en œuvre les recommandations les concernant. La CGT estime donc impératif de travailler à un nouveau plan qui oriente ses dispositions vers la mise en œuvre et qui prévoit la revalorisation de ces professions.

Les préconisations de l'avis, commandé par l'Assemblée nationale, vont éclairer nos élus sur la compréhension de l'autisme, et, bien au-delà, sur celle de tous les handicaps et en particulier le handicap mental.

Le groupe CGT a voté l'avis.